



ARRETE

Portant interdiction provisoire de stationnement des véhicules

Rue Léo Lagrange
Face au n°1

N°AR01_2023_0227

Le Maire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu le Code de la route ;

Vu l'arrêté n°AR01_2020_0235 du 7 juillet 2020 (R.D. du 8 juillet 2020) portant délégation de fonction à Monsieur Jacques BISSON, 7ème maire-adjoint, dans les domaines de l'ordre et de la sécurité publique, espace et réseaux publics, transport en commun des personnes, marché aux comestibles ;

Considérant que dans le cadre du déménagement du matériel de la crèche municipale « la chaloupe » entrepris par la **société SARL OJ SERVICES 12, allée des Charmes 94150 RUNGIS, pour le compte de la ville de Chaville**, il est nécessaire d'interdire provisoirement le stationnement des véhicules :

ARRETE

Article 1 : Rue Léo Lagrange, face au n°1 ;

Le stationnement des véhicules sera provisoirement interdit :

Du 03 août 2023 à 07h00 au 04 août 2023 à 20h00

Article 2 : Les mesures suivantes seront prises :

- **5 emplacements de stationnement seront neutralisés face au n°1 ;**
- **Un balisage adapté et conforme sera mis en place en toutes circonstances ;**

Ces mesures feront l'objet d'une signalisation spécifique par les services techniques de la Ville de Chaville ;

Article 3 : L'entrepreneur assurera à ses frais la signalisation réglementaire de cette interdiction. Il s'assurera que la collecte des déchets ménagers s'effectue normalement.

Article 4 : Les contrevenants aux dispositions du présent arrêté seront poursuivis conformément aux lois en vigueur.

Article 5 : Monsieur le Commissaire de Police de Sèvres, tout agent de la force publique et agents communaux, Madame la Directrice Générale des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 9 : Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Direction de proximité de la zone Ouest de l'établissement public territorial G.P.S.O 2, rue de Paris - 92196 MEUDON Cedex ;
- Monsieur le Commissaire de Police de Sèvres ;
- Service Police Municipale de la Ville de Chaville ;
- Service Jeunesse & Sports de la Ville de Chaville ;
- Service Technique de la Ville de Chaville ;

Fait à Chaville, le 05 juin 2023

Pour le Maire et par délégation



Signé électroniquement par : Jacques BISSON
Date de signature : 08/06/2023
Qualité : (G) 7ème Maire Adjoint (M. Jacques BISSON)

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jacques BISSON', is written over the electronic signature information.

Jacques BISSON
Maire-Adjoint délégué à l'espace
public

Publication le : 12 juin 2023